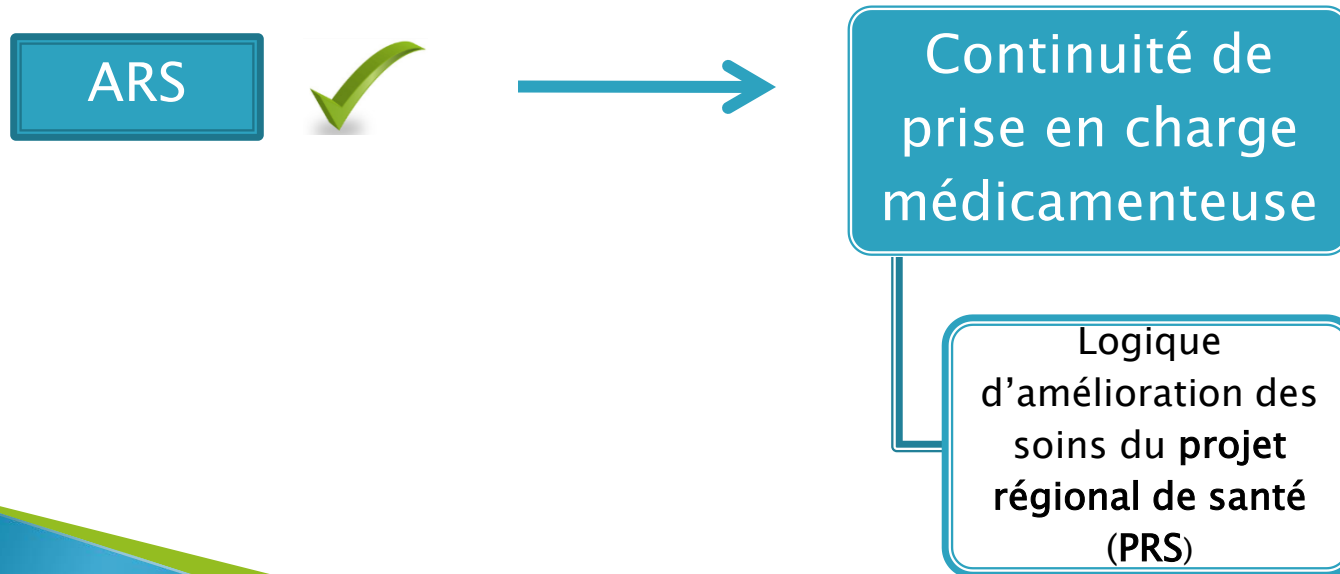


Gestion du traitement personnel des patients hospitalisés: Recommandations régionales

Journée d'échanges et de retour d'expériences - 26 mars 2019

OMEDIT Pays de la Loire – Gauthier Allais, pharmacien

- **Thématique abordé lors de la dernière journée REX**
 - Nombreuses difficultés rapportées à ce sujet
- **Constitution d'un groupe de travail via la commission « sécurisation de la prise en charge médicamenteuse » de L'OMEDIT**



- **Définition du traitement personnel**
 - Selon l'arrêté du 6 avril, le traitement personnel correspond à « l'ensemble des traitements médicamenteux en cours au moment de l'admission »
- **La gestion du traitement personnel :**
 - La prise en compte du traitement personnel d'un patient à son admission et doit permettre d':
 - Assurer une prise en charge médicamenteuse adaptée aux besoins du patient
 - Éviter l'interruption de médicaments
 - Éviter les risques de confusion, de surdosage, d'interactions (automédication)

1. Améliorer la prise en charge médicamenteuse des patients

- Continuité des soins (éviter l'interruption de traitements)
- Traiter le patient avec le bon médicament

2. Optimiser l'approvisionnement des médicaments

- Partager les principes de gestion avec les professionnels de santé de l'établissement
- Avoir une base de réflexion commune autour de la gestion du traitement personnel des patients, entre professionnels de différents établissements

Élaboration de recommandations régionales :

- Support pour l'écriture d'une procédure institutionnelle de gestion du traitement personnel
- Ligne de conduite sur des cas particuliers
- **Le document ne traite que les problématiques liées à la gestion du traitement personnel**
- **Les points suivants ne sont pas abordés dans le document**
 - **Autonomie du patient**
 - **Recueil exhaustif du traitement personnel**



- **Sollicitation des pharmaciens hospitaliers de la région**
 - 15 pharmaciens hospitaliers
 - Plusieurs structures représentées (CHU, CH, clinique, EHPAD)
- **Les sujets abordés dans le document :**
 1. **Identification des problématiques**
 2. **Proposition de recommandations**

1. Admission : hétérogénéité des pratiques de stockage et de prescription dans les unités de soins



– Les traitements sont retirés, identifiés et stockés et pour des raisons de sécurité



– Réévaluation médicale : systématique de l'ensemble du traitement

2. Proposer une équivalence ou une substitution



Prescription des médicaments au livret thérapeutique en 1^{ère} intention



Utilisation exceptionnelle du traitement personnel :

- Médicament non substituable et/ou pas d'équivalent
- Et interruption non envisageable

Mention écrite du prescripteur

3. Achats de médicaments à l'officine pour un patient hospitalisé



Interdit : pratique non réglementaire

→ Contrôle de l'assurance maladie et réclamation d'indus auprès de l'établissement

4. Patients hospitalisés avec leur pilulier (médicament dé-blistérisé)



Ne pas utiliser les piluliers des patients : Risque accru d'erreur médicamenteuse avec les médicaments dé-blistérisés

5. Transfert et sortie : indisponibilité immédiate des médicaments dans la structure d'aval ou à l'officine



Le traitement personnel doit suivre le patient



Pour les traitements spécifiques : dispenser pour durée de 48 à 72h

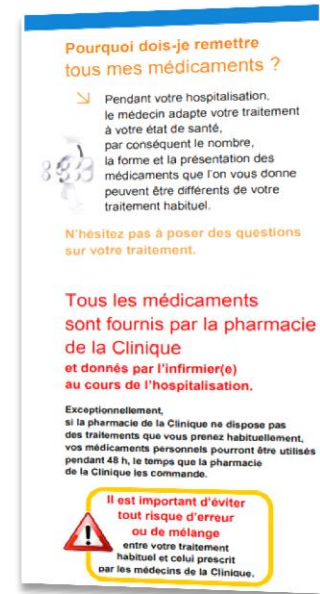


Les traitements non represcrits sur l'ordonnance de sortie ne lui seront pas restitués avec l'accord du patient

Information et promotion des pratiques auprès des professionnels

- **Cas particuliers**
 - Médicaments stupéfiants
 - Vigilance particulière pour éviter le risque de chevauchement entre la prescription de sortie et son traitement personnel s'il lui est remis
 - Programme d'éducation thérapeutique
 - Le patient peut être amené à gérer tout ou partie du traitement se rapportant à son programme
 - Pilule contraceptive
 - Par exception, les femmes en âge de procréer sont autorisées à disposer et à gérer leur traitement contraceptif
- **Points clés réflexes à communiquer aux soignants**

- **Plaquette réalisée par L'OMEDIT Poitou-Charentes**
 - Format: Questions / réponses
 - Document à s'approprier



Pour retrouver cet outil :

<http://www.omedit-paysdelaloire.fr/fr/bao/baoscm/#outilsecurisation>

Conclusion

- **Travail amorcé lors de la dernière journée REX**
- **Quelle nouvelle thématique pourrait faire l'objet d'un travail régional ?**

